



## Bourses scientifiques Paul-Albert FEVRIER « Archéologie »

### Appel à candidatures 2024

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> édition de son programme de bourses scientifiques « Paul-Albert FEVRIER », l'Institut français d'Algérie attribue pour l'année 2024 des bourses d'une durée de 15 jours à 3 mois à des chercheurs algériens souhaitant se rendre en France pour approfondir leurs recherches scientifiques liées aux spécialités de l'archéologie.

Il est attendu des lauréats doctorants ou enseignants-chercheurs qu'ils s'inscrivent pleinement dans la vie du laboratoire d'accueil en France.

**L'appel à candidatures est ouvert du 7 avril au 7 mai 2024 à minuit (heure d'Alger).**

**Les spécialités concernées sont :**

- *Préhistoire*
- *Archéologie terrestre*
- *Archéologie littorale et subaquatique*
- *Décor et architecture*
- *Numismatique*
- *Epigraphie*

### Modalités de l'appel à candidatures

*Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des pièces suivantes :*

- *Un CV de **deux pages maximum** ;*
- *Le formulaire de candidature ([à télécharger](#)) **dûment rempli**, au format Excel ;*
- *Une description du projet de recherche de **quatre pages maximum** ;*
- *Si possible, **une lettre du laboratoire d'accueil** (en France) attestant de la possibilité d'accueillir le candidat lors de son séjour ;*
- *Une lettre de soutien du directeur de thèse sera exigée pour les doctorants.*
- *Une copie du diplôme de doctorat pour les docteurs ou un certificat de scolarité pour les doctorants.*

*Le candidat fera parvenir son dossier par voie électronique à l'adresse suivante : [paf.alger-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:paf.alger-amba@diplomatie.gouv.fr) avant **le 7 mai 2024 à minuit**.*

**Les dossiers incomplets et/ou hors-sujet seront considérés comme irrecevables.**

**Les personnes suivantes sont inéligibles :**

- *Détention de la nationalité française (simple ou double)*
- *Doctorants inscrits dans une université française*
- *Obtention d'une autre bourse française (Ambassade, université...)*

## Sélection des candidats

- *La sélection sera réalisée par un jury international d'experts composé d'universitaires et de chercheurs ;*
- *L'arbitrage final aura lieu fin mai 2024 ;*
- *Les candidats seront informés individuellement du résultat de leur candidature ;*
- *La bourse doit être consommée jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard.*

## Prestations liées à la bourse Paul-Albert FEVRIER

*Les lauréats bénéficieront des conditions suivantes :*

- *La gratuité du visa (frais consulaires) à l'exception des frais de l'opérateur VFS/TLS*
- *La prise en charge du voyage aller-retour Algérie-France*
- *La couverture assurance maladie et responsabilité civile durant le séjour*
- *Une allocation de 1704 € nets par mois pour une bourse de niveau 1 : doctorants et docteurs ayant soutenu leur thèse il y a moins de 5 ans*
- *Une allocation de 2055 € nets par mois pour une bourse de niveau 2 : enseignants-chercheurs ayant soutenu leur thèse depuis plus de 5 ans*